



Fosses-la-Ville  
commune envie de projet

## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE D'AISEMONT

Fiche Projet n°1-3

<b>Aménagement de la place d'Aisemont</b> Commune de Fosses-la-Ville Section Aisemont Aménagement de la place d'Aisemont	Fiche n°1-3
	Priorité : Lot 1
	Version initiale 2014
	Version actualisée 04/2022

## **1. Description succincte du projet**

L'aménagement de la place d'Aisemont prévoit le placement de potelets amovibles le long de la rue principale du village et à d'autres endroits stratégiques, afin de garantir l'accessibilité à l'esplanade en toute sécurité.

L'espace ouvert est ponctué en about par un espace vert, espace de convivialité où l'on retrouve quelques jeux pour enfants ainsi que du mobilier urbain.

L'espace rue est redéfini par un matériau différent et des alignements d'arbres, le stationnement y est clarifié. L'espace y est parfois étroit afin de ralentir la circulation.

Du côté est de la place, s'implante la « place des sports » où un équipement type 'Infrasport' ainsi que des terrains de pétanque peuvent prendre place. Un arrêt de bus avec abribus y sont aménagés.

L'élargissement du rond-point ainsi que la création d'ilots directionnels renforcera le sentiment de sécurité des usagers.

## **2. Justification du projet**

Le manque d'espaces de convivialité et le manque de valorisation des différents cœurs de village ont été soulignés à la fois dans le diagnostic et à plusieurs reprises par les habitants.

Pourtant, la cohésion sociale et l'identité locale sont renforcées par la valorisation de l'image du village. Valoriser les espaces stratégiques tels que les places ou autres lieux de rencontre existants au sein de l'entité via la création de nouveaux espaces de jeux et de convivialité répond en partie à cet objectif.

D'après les participants du groupe-projet du 12 juin 2012 intitulé « Espaces publics (places de villages / espaces de convivialité) », la place du village d'Aisemont nécessite d'être restructurée afin d'y aménager notamment un espace de fêtes, du stationnement et des zones de convivialité verdurisées.

Il est important de noter également l'implication des Aisemontois prenant réellement à cœur l'embellissement de leur village. Une consultation villageoise organisée en avril 2019 a eu beaucoup de succès avec un grand nombre de participants à cette expression citoyenne.

Aisemont est un village-rue implanté sur une crête, il se caractérise par une bande (ouest-est) d'habitat à caractère rural comprise entre une très grande surface d'extraction au nord et un important périmètre paysager au sud.

Dans la partie est, la voirie s'élargit pour former une place de part et d'autre de l'église. Les constructions y sont organisées en différents alignements peu définis, ce qui amène à un manque de lisibilité des espaces ainsi qu'à l'appauvrissement du cadre de vie et à un sentiment d'insécurité essentiellement par rapport à la circulation et au parcage anarchiques. La lisibilité longitudinale de cet espace public s'est perdue peu à peu et il serait opportun d'y redéfinir les différentes « strates » linéaires fidèles au village d'Aisemont. (annexe 1)

Le matériau de la place asphalté de façon homogène, peu esthétique et peu convivial accentue la confusion entre les différentes zones. On note aussi un manque de verdure, seuls un marronnier remarquable à l'arrière de l'église et deux rangées de cerisiers « verdurisent » un peu cet espace public. (annexe 2)

Il est important de mieux définir le sens de circulation ainsi que le parage actuellement anarchique. L'élargissement du rond-point ainsi que le placement d'îlots directionnels renforceront le sentiment de sécurité des usagers. (annexe 3)

### **3. Lien à la stratégie du PCDR**

Défis thématiques du PCDR :

- A. Faciliter la mobilité utilitaire et de loisirs dans une dimension intermodale et dans un esprit durable.
- C. Miser sur un développement territorial intégré dans le respect des caractéristiques rurales, naturelles, environnementales et urbanistiques de l'entité.

Objectifs opérationnels :

- A.1. Améliorer les services de mobilité pour chaque utilisateur, notamment aux abords des écoles.
- C.3. Valoriser les cœurs de villages.

### **4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société**

*Impact environnemental :*

Le nouvel aménagement de l'esplanade et du parvis met en valeur les arbres remarquables préexistants : le grand marronnier à l'arrière de l'église ainsi que les deux rangées de cerisiers qui structurent son entrée. Une zone verte est aménagée au centre de la place permettant notamment toute une surface de perméabilité supplémentaire pour l'absorption des eaux de pluie ; de nouvelles plantations sont prévues pour reverduriser la place et par la même occasion, la restructurer et renforcer sa linéarité.

La voiture ne circule plus et ne se stationne plus de manière anarchique, les circulations et parkings sont mieux définis et la place est rendue à l'espace public.

De plus, un revêtement adapté à l'infiltration des eaux de ruissellement est prévu au niveau des zones de stationnement.

*Impact social :*

La mobilité clarifiée rend l'espace de la place aux habitants. La sécurité renforcée et les lieux mieux définis permettent à nouveau la rencontre et la convivialité au centre du village : un petit parc avec des jeux pour enfants, l'installation de quelques bancs aux endroits stratégiques, l'aménagement d'une terrasse qui permet aux exploitants du café de sortir quelques tables sur la place sont des exemples d'espaces de convivialité, de lieux de vie sociale invitant à se retrouver sur la place du village et favorisant les échanges.

*Impact économique :*

L'aménagement de la place renforce l'attrait du café « Les Gadis » (parking, terrasse, verdurisation de la place).

De plus, le placement de luminaire LED permettra une économie d'énergie appréciable.

*Création d'emploi :*

L'entretien sera réalisé par une entreprise ou par nos services avec l'engagement de personnel supplémentaire.

**5. Localisation et statut**

Fosses-la-Ville section Aisemont (annexe 4)

Périmètre défini au Plan de secteur (annexe 5) et plan de zone (annexe 6)

Situation existante :

Aisemont est un village en long implanté sur une ligne de crête. Tout comme le village, la place à réaménager se présente sous forme longitudinale. La principale question à traiter dans ce projet fut l'implantation des différentes fonctions souhaitées et formulées collectivement en avril 2019 notamment la clarification et définition des zones suivant leur usage afin d'améliorer la sécurité et la convivialité de l'espace public.

Les zones de circulation principales de transit sont nettement séparées de la place, qui se redéfinit alors clairement par une différence de niveau et de matériau. Même si la voiture est encore autorisée sur la place en cas de déserte locale, elle ne s'y sent alors plus prioritaire.

**6. Parties prenantes, porteurs de projet**

## Partenaires :

- Administration communale de Fosses-la-Ville
- Service Public de Wallonie : SPW MI, SPW ARNE et SPW TLPE
- Gestionnaire du réseau d'éclairage public et autres impétrants
- Comité des fêtes
- Implication de la population dans l'entretien de l'espace de convivialité (rôle de surveillance, repérage des problèmes, ...)
- Conseiller en prévention de la commune

**7. Programme de réalisation**Priorisation :

L'aménagement de la place a fait l'objet d'une forte demande de la population. Suite à cette demande une réunion a été organisée le 29 avril 2019 afin de vérifier les fonctions et les rôles à attribuer à cette espace public. Ce projet a donc une dimension sociale non négligeable.

De plus, le Collège communal en sa séance du 24 février 2022 a décidé de prioriser le projet de rénovation de la place d'Aisemont laissant de côté le précédent projet de rénovation de la place de Vitriival. Cette décision étant due à la planification d'un important chantier traversant la place de Vitriival pour l'installation d'une nouvelle station d'épuration.

Etat du dossier :

- Esquisse d'aménagement déjà réalisée (annexe 7)

Programme des travaux et aménagements :

- *Clarification de la zone de circulation*

Une redéfinition claire des zones de circulation et de stationnement est prévue de manière à améliorer la sécurité des usagers mais également le cadre de vie des riverains.

- *Définition de l'espace public*

Les différentes zones de l'espace public seront clarifiées en fonction de leur usage et de leur aménagement tout en exploitant le caractère linéaire de la place. Les zones prévues se définissent comme suit :

- Terrains de sport
- Terrains de pétanque
- Espace de convivialité comprenant des jeux pour enfants et mobilier urbain
- Parvis et grotte
- Stationnement
- Esplanade et plantations
- *Aménagement du rond-point*

Le rond-point actuel sera élargi et redéfini afin de permettre aux usagers de la route d'adapter leur vitesse à l'approche du centre du village. De plus, les ilots directionnels orienteront la circulation pour plus de fluidité.

- *Espace de stationnement*

Le réaménagement de la place devra permettre le stationnement aisé de l'ensemble des riverains. Pour ce faire, plusieurs zones de stationnement sont disséminées au sein du périmètre.

Descriptif de la mise en œuvre et planification :

- Clarifier la circulation, sécuriser et aménager le carrefour du rond-point
- Aménager la place ainsi qu'un espace de convivialité
- Verdurer d'avantage la place
- Déplacer les bulles à verre et éventuellement les enterrer
- Envisager un dossier Infrasport pour la zone sportive
- Aménager l'arrêt de bus et y placer un abribus
- Réfection de la Grotte Notre-Dame

Démarches administratives à réaliser :

- Présenter la Fiche-Projet actualisée aux membres de la CLDR
- Organiser la réunion de Coordination de demande de Convention, avec l'Administration
- Soumission du dossier au Cabinet du Ministre

Bon usage et pérennité :

Le projet ainsi élaboré permettra une utilisation optimale de l'espace ainsi dédié au cœur du village. Au fil du temps, le contexte convivial permettra d'amener de l'animation et créera un environnement où il fera bon vivre dans un cadre agréable et sécurisé.

**8. Estimation globale du coût** (annexe 7)

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Travaux d'aménagements	572.596 €	Subvention <i>Développement Rural</i> et fonds propres
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)	57.259,60 €	
- TVA	132.269,68 €	
<b>Total (TFC)</b>	<b>762.125,28 €</b>	

Voir métré en annexe (annexe 8)

Projet non- rémunérateur.

**9. Evaluation****Indicateurs de réalisation**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Aménagement de l'espace public	Aménagement de la place tel que prévu par le dossier Projet	Réception provisoire des travaux

**Indicateurs de résultat**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Satisfaction de la population : riverains et utilisateurs de l'espace public	Recenser au moins 2/3 du public-cible globalement satisfait des aménagements	Sondage/Enquête

## **10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition**

### **A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes**

- Définir et clarifier les zones de circulation et de stationnement en vue d'améliorer la sécurité et le cadre de vie
- Clarifier les différentes zones de l'espace public en fonction de leur usage et les aménager (sport, esplanade, espace de convivialité comprenant des jeux pour enfants, parvis, stationnement, mobilier, plantations, terrains de sport, terrains de pétanque, etc)
- Renforcer et exploiter le caractère linéaire de la place
- Verdurer davantage la place et profiter des nouvelles plantations pour la restructurer
- Rendre l'espace public aux villageois en générant à nouveau de la convivialité et de la sécurité

### **B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :
  - Superficie totale de la parcelle : 2.488 m<sup>2</sup>
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  - Mesures envisagées :
    - Création de zones perméables notamment au niveau des zones de stationnement
    - Utilisation de matériaux adéquats : dalles gazon, pavés . . .
    - Plantations diverses
    - Eaux de ruissellement reprises sans le réseau d'égouttage existant (annexe 9)

### **C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique par le placement de luminaires LED
- Mise en œuvre de matériaux écologiques par le placement de mobilier urbains en matériaux recyclés
- Verdurisation de la place actuellement dépourvue de végétation

### **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

- Coûts/m<sup>2</sup> de l'ordre de 306.32€/m<sup>2</sup>

### **E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

Des plantations et l'un ou l'autre espaces végétalisés seront également implantés au sein du périmètre afin de verdurer le site. Notons qu'il est recommandé d'implanter un petit espace végétalisé à l'entrée de la place afin de donner une vue de perspective esthétique intéressante. Cette conception sera à étudier plus en détails lors de l'établissement de l'avant-projet.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?

L'entretien de l'espace végétalisé devra être réalisé par un entrepreneur ou du personnel qualifié du service espaces verts. De cette manière, une taille adéquate pourra être réalisée ainsi que toutes les mesures préventives nécessaires pour une pérennisation de cette zone verte.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers :

Pour la végétalisation du site nous optons pour des arbustes et des arbres haute tige. Ceux-ci sont sélectionnés parmi différentes essences indigènes éligibles.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre :

- Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie
  - Dalles gazon pour la zone de stationnement > 347 m<sup>2</sup>
  - Pavage pour la zone de circulation et espace polyvalent > 456 m<sup>2</sup>
  - Engazonnement de la zone de jeux > 797 m<sup>2</sup>
  - Disposition de gravier sur les zones mixtes > 90 m<sup>2</sup>

**F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Les bordures seront placées au ras du sol de manière à faciliter l'accès aux usagers faibles ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. L'accès est d'ailleurs facilité car il n'y a pas de dénivelé.

Les passages pour piétons seront indiqués par des dalles surbaissées avec surfaces podotactiles. L'éclairage LED rendra l'accès sécurisant tant pour les piétons que pour les automobilistes.

**G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**

Le réaménagement de la place permettra le retour des activités locales telles que les événements liés à la marche, le marché de Noël, la kermesse du village, . . . L'esplanade pourra ainsi accueillir à nouveau un terrain de jeu de balle, recevoir le contrôle annuel des engins agricoles et éventuellement l'organisation future d'un marché.

L'accès à l'église sera plus aisé et plus agréable pour la participation aux différents événements liés aux activités religieuses (mariages, communions, baptême, . . .)

Non seulement le retour de ces activités aura un impact sur l'économie locale mais valorisera également la cohésion sociale du village.

**H. Intégration du projet dans l'environnement :**

L'intégration d'un tel projet aura un réel impact positif sur le paysage et la biodiversité grâce à la végétalisation de cet espace.

Les mesures envisagées concernant la circulation et le stationnement amélioreront la qualité de vie des riverains. Ces mesures permettront également d'améliorer la qualité biologique du site grâce aux surfaces semi-perméables utilisées favorisant ainsi l'infiltration de l'eau de pluie, et amenant par la même occasion un cadre de verdure. Cette rénovation créera un espace de vie convivial pour nos citoyens.



## **Annexes**

1. Localisation des espaces ;
2. Photos état des lieux et des cerisiers ;
3. Photos du rond-point actuel ;
4. Extrait du plan cadastral parcellaire ;
5. Périmètre du plan de secteur ;
6. Plan de zone ;
7. Esquisse ;
8. Métré estimatif ;
9. Plan au PASH ;
10. Liste des projets de même fonction existant sur la Commune.